

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
EXERCICE 2024/2025**

**MERIGNAC GESTION ÉQUIPEMENT**  
SAEM Au capital de 200 000 €  
34 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33700 MERIGNAC  
348 930 371 RCS BORDEAUX

Mesdames, Messieurs,

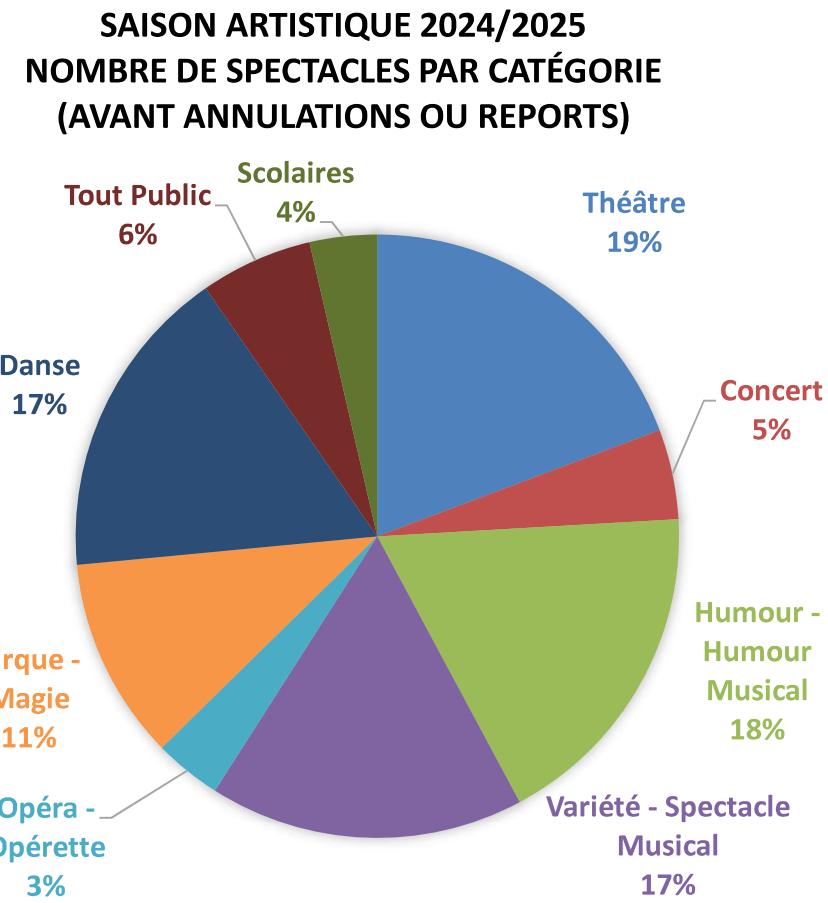
Conformément à l'article L232-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a établi le rapport de gestion de la société Mérignac Gestion Équipement pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025. Il en ressort les dispositions suivantes :

Il est rappelé que l'activité de la société porte sur l'exploitation du Pin Galant dans le cadre d'un contrat de Concession signé avec la Ville de Mérignac le 25/06/2020 pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, arrivé à échéance le 30 juin 2025.

Le nouveau contrat de Concession a été attribué à un autre délégataire. Il reviendra à la Ville de Mérignac de statuer sur le sort de la société MGE, sachant que l'objet statutaire lui permet d'exploiter tout équipement appartenant à des collectivités girondines.

## 1. BILAN DE L'EXPLOITATION EXERCICE 2024/2025

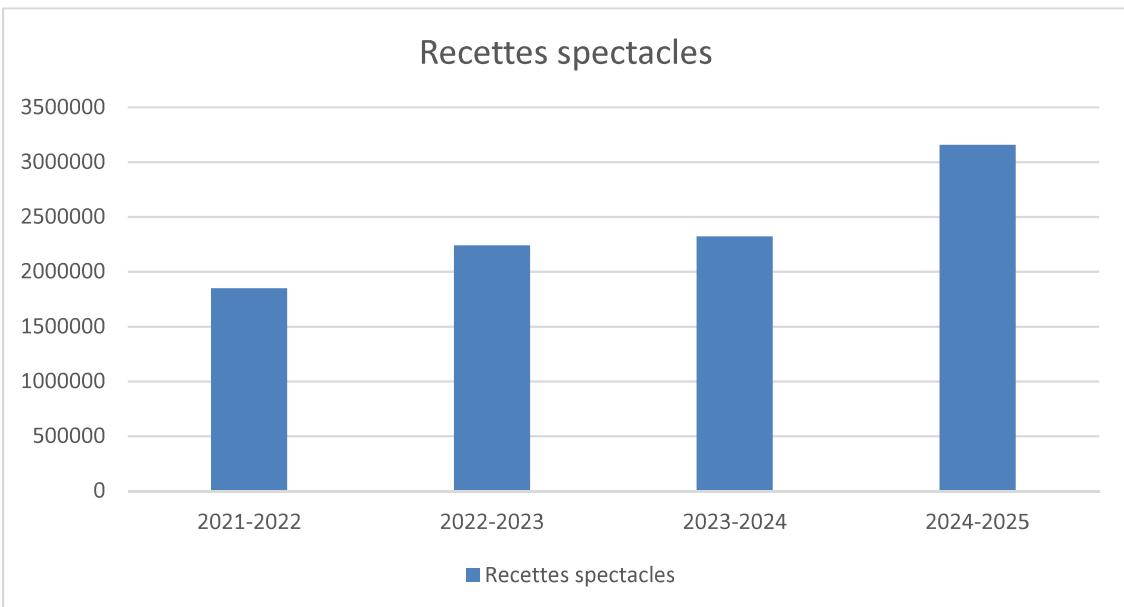
### 1.1 – LES SPECTACLES



La saison 2024/2025 proposait initialement, **83** spectacles (soit 4 spectacles de plus par rapport à la saison 2023/2024) et **103** représentations (soit 11 représentations de plus par rapport à la saison 2023/2024).

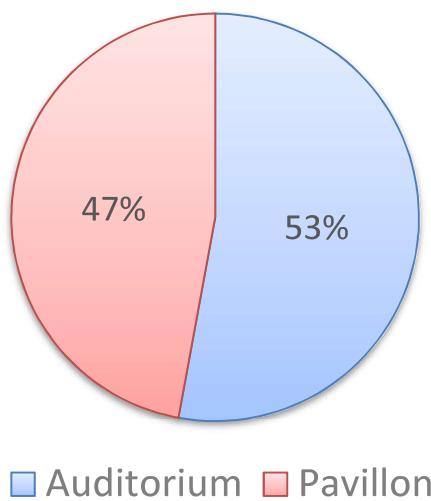
Mais cette saison s'achève avec **81** spectacles et **100** représentations.

- **2024/2025 :**  
105 225 spectateurs au total dont 97 723 payants pour 81 spectacles et 100 représentations  
**pour un CA de 3 157 242 € HT**  
*En comparaison*
- **2023/2024 :**  
81 184 spectateurs au total dont 74 518 payants pour 75 spectacles et 86 représentations  
pour un CA de 2 322 557 € HT



## 1.2 – LES CONGRÈS

**SAISON CONGRÈS**  
**% du CA par lieu**



Concernant les congrès et locations de salles, le chiffre d'affaires 2024/2025 avec un total de **603 432 € HT** (**318 509 €** sur l'Auditorium contre **310 048 €** en 2023/2024 et **284 923 €** sur le Pavillon contre **415 364 €** en 2023/2024) est en légère baisse par rapport à 2023/2024 (**-17%**).

En termes de journées d'occupation, cela a représenté au total **145** journées (**53** pour l'auditorium, **92** pour le Pavillon) contre **173** journées en 2023/2024.

- **L'AUDITORIUM**

De 57 journées réalisées en 2023/2024, nous sommes à 53 journées en 2024/2025.

Une légère baisse du fait que le week-end du 1<sup>er</sup> mai 2025 n'a finalement pas été réservé par une école de danse, mais surtout que nous n'avons pas accueilli de réunion d'entreprise à l'exception du séminaire AKEO (qui réserve tous les ans).

Sur ces 53 journées, 32 ont été réservées pour l'accueil de galas de danse, chorales, spectacles de fin d'année scolaire et 11 journées réservées par des Producteurs ou Promoteurs de spectacles culturels.

- **LE PAVILLON**

Il a été loué 92 journées, contre 116 la saison précédente.

Du fait du contexte économique (remaniements de gouvernement successifs, puis incertitude sur la production et la fiscalité à venir) les entreprises se montrent « attentistes », « freinent leurs projets d'investissement et de recrutement » et donc leur budget pour l'organisation d'évènements.

Nous subissons donc une baisse de 21% des réservations du Pavillon par rapport à la saison 2023-2024.

De 18 journées réservées en 2023/2024, nous sommes à 19 journées en 2024/2025 pour l'accueil de réunions d'entreprise ou salons professionnels

57 journées ont été réservées à l'organisation de concours administratifs, ce qui représente une part encore importante de notre activité cette saison, mais avec une perte de 11 journées de réservation par rapport à 2023-2024.

Nous conservons, heureusement, des clients fidèles comme Burdijouets, Reptilexpo, le Printemps du Disque, les arbres de Noël qui nous accordent leurs confiances depuis de nombreuses années.

L'activité Congrès est malheureusement en baisse cette saison au Pin Galant mais également chez nos confrères, qui sont confrontés à des reports ou à des annulations de congrès ou séminaires d'entreprise, suite à des restrictions budgétaires au sein des entreprises (échanges lors d'une réunion au sein du Bordeaux Convention Bureau le 10 juin 2025).

Cette perte est limitée grâce aux différentes associations que nous accueillons pour leurs galas de fin d'année.

SAISON	AUDITORIUM DU PIN GALANT				PAVILLON DU PIN GALANT					
	Nombre de journées d'utilisation		Nombre de participants	Recettes H.T.	Nombre de journées d'utilisation		Nombre de participants	Recettes H.T.		
2023-2024 (réalisé)	Location	TOTAL	48 307	Locatif	Location	TOTAL	33 669	Locatif		
	49	57		193 353,48 €	110	116		274 111,77 €		
	Gratuité Mairie			Général	Gratuité Mairie			Général		
	8			310 048,73 €	6			415 364,58 €		
2024-2025 (réalisé)	Location	TOTAL	45 635	Locatif	Location	TOTAL	24 044	Locatif		
	45	53		200 760,35 €	86	92		208 715,74 €		
	Gratuité Mairie			Général	Gratuité Mairie			Général		
	8			318 509,35 €	6			284 922,50 €		
<b>Locatif Pavillon = Location du Pavillon + Restauration</b>										

### **1.3 – BILAN DES ACTIONS DE MEDIATION / EDUCATION ARTISTIQUE**

Voici un récapitulatif des **actions de médiation** ainsi que des **diverses propositions à destination des scolaires, des associations Mérignacaises et des publics empêchés** ;

#### **A : Gratuités dans le cadre de l'ouverture aux publics éloignés de la Culture et aux scolaires et périscolaires :**

**8 491 places offertes (1 291 places offertes + 7 200 places conservatoire + vœux du Maire+ Ecole et Culture)**

- 510 places offertes pour les 10 maisons de quartier de Mérignac G10
- 110 places pour Culture du Cœur
- 387 Restaurant du Cœur
- 64 places Aladin rêve d'enfants
- Carte jeune 90 places offertes en échange de visibilité sur leur site.
- Loto (écoles, collèges, lycées – Rallye des gazelles Mérignac) – environ 130 places sur l'année

**Total : 1 291 places offertes** On notera que ces places sont rarement utilisées en totalité.

+ Auxquelles s'ajoutent : **7 200 places offertes par la Ville dans le cadre des mises à disposition gratuites du Pin Galant à la Ville comme prévu au contrat de DSP.**

- 1 000 places pour le personnel de la Ville lors des vœux (dans le cadre des dix mises à disposition gratuites annuelles dont dispose la Ville dans le cadre de la DSP)
- 1 000 places pour le gala de fin d'année du Conservatoire (idem)
- 5 200 participants aux 4 concerts d'Ecole et Culture (idem)

## **B : Tarifs négociés de 5 à 30 € : 3 695 places**

- Culture hors limite ont acheté 90 places à 10€
- Service animation senior de Mérignac tarifs négocié à 25€ la place sur 3 spectacles par saison 50 places X 3 = 150 places
- Etablissement scolaires + association locales (école de danse- théâtre- Cirque-Centre sociaux- Centre de loisirs) 3163 places vendues en tarif négocié de 5 à 30€
- Conservatoire de Mérignac tarif préférentiel à 10€ sur 222 places sur 15 spectacles
- Projet POLCA les chouettes navettes organisées par le Taillan Médoc, mises à disposition de 40 places à 25 EUROS sur le spectacle de Danse Murmuration le 15 février 2025
- Dans le cadre d'un PEAC, 30 places offertes à une classe du collège Capeyron sur MEMENTO Cie Mazelfreten le 6 mai 2025

## **C : Actions de médiation 2024-2025**

**A noter que certaines propositions n'ont pas vu le jour faute de disponibilités / d'intérêt de la part des enseignants ou de refus des productions (comme certaines propositions de bords de scène refusées par les comédiens)**

- **4 propositions (sur 8) ont été validées cette saison par les enseignants :**

**1 : Ateliers scolaires et actions de médiation sur les Franglaises 16 mai au matin pendant le montage**  
Présentation de la salle et familiarisation avec le matériel et vocabulaire, éclairage et plateau avec l'Ecole de Danse Adage / classe de professionnalisation professeurs de danse et chorégraphes

**2 : Kid Manoir - jeudi 31 octobre 15h / une centaine de places proposées à 10€ à destination des centres de loisirs et des centres sociaux**

**3 : Tosca - mercredi 27 novembre 20h30 / conférence sur les Mystères de l'Opéra pour célébrer le centenaire de la mort de Puccini,** collège, lycée, conservatoire ; la Production a proposé une conférence avant le spectacle (18H45) dans la salle ou le Foyer du Pin Galant ; conférence animée par la Soprano Chrystelle Di Marco

**4 : LA FAMILLE CROQUEMBOUCHE 10h/14H30**

878 places au total à 6€ la place

- 309 places de vendues sur la séance scolaire
- 569 places de vendues sur la séance Centres de Loisirs et tout public

### **POUR INFO**

3 exemples : à destination des enseignants des établissements scolaires de la ville de Mérignac, dans le cadre des PEAC.

- **Saison 2023-2024 - Golden stage tour dimanche 7 avril 2024**

Le service médiation de la ville avait tenté de proposer aux collèges de Mérignac 70 places à 10€ sur le spectacle de HipHop «Golden Stage» le 7 avril 2025 ; il n'y a pas eu de retours et les places nous ont été restituées.

- **Cette saison 2024-2025 :**

Même initiative sur le spectacle de danse Hip Hop « Portrait » de **Mehdi kerkouche**, **21 janvier 2025**, où à nouveau le service culture nous a sollicité le 4 juillet 2024 pour 60 places à 10€, 30 collégiens ont pu bénéficier de cette offre, le reliquat nous a été restitué.

- Pour un autre spectacle de **Hip Hop « Memento » le 6 mai 2025**, 32 places gratuites ont été bloquées par le service culture de la Mairie pour le collège de Capeyron, elles ont été utilisées.

+ Dans le cadre d'un projet EAC, organisation sur le Parvis du Pin Galant d'une représentation de la Cie ETRA par le service culture de la Mairie de Mérignac, La Compagnie ETRA a annulé la veille du spectacle pour raison de santé.

## **2. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE**

Le contrat de concession du Pin Galant couvrant la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 est arrivé à échéance à la date du 30 juin 2025.

A l'issue de la procédure d'appel d'offre, la Ville de MERIGNAC a décidé d'attribuer le contrat pour la période suivante à une nouvelle structure.

### **2.1 - Conséquences de la fin du contrat de concession sur la clôture 30 juin 2025**

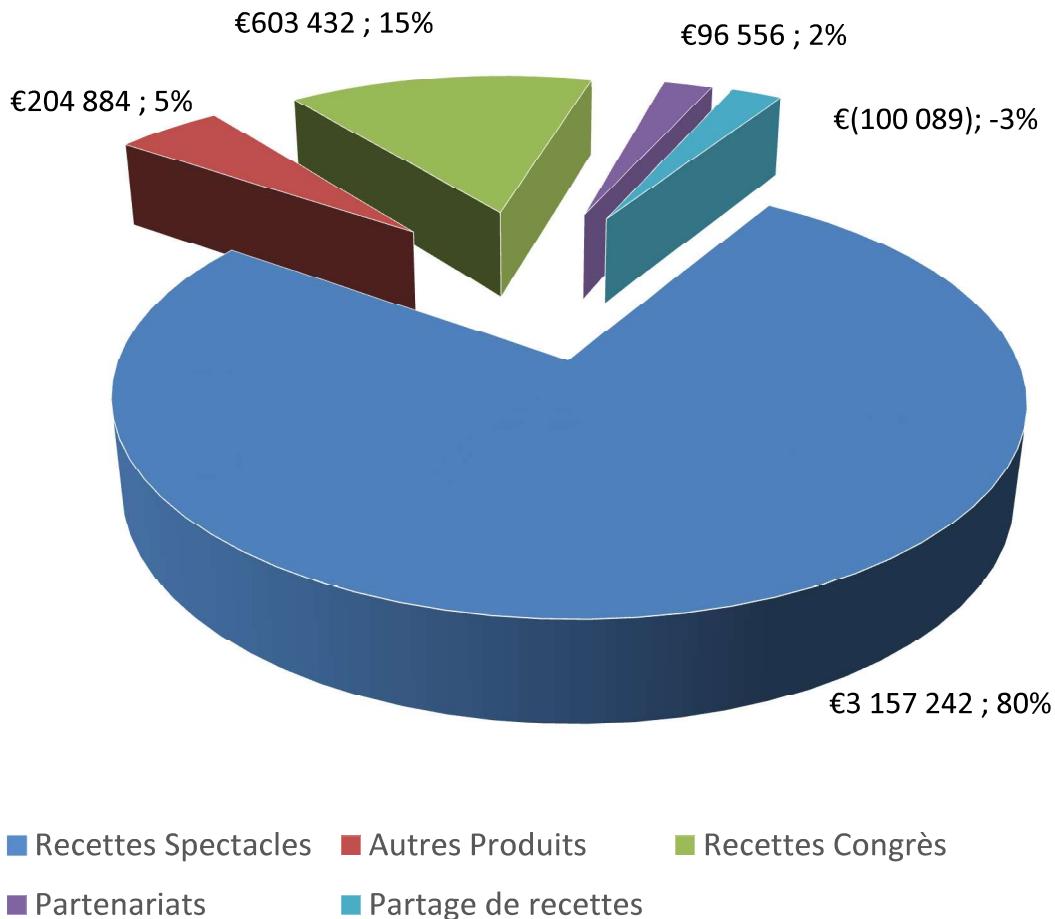
La clôture au 30 juin 2025 prend en compte les effets du non renouvellement du contrat :

- Les salariés de MGE ont été transférés de plein droit au nouveau délégataire dès le 1er juillet 2025. Corrélativement, les droits à congés payés ont été reclassés des dettes sociales vers les dettes fournisseurs par comptabilisation d'une FNP de 146 866 € ;
- L'ensemble des biens a été repris par la Ville de MERIGNAC et par le nouveau délégataire moyennant une indemnisation à la valeur nette comptable comptabilisée au 30 juin 2025 pour un montant total de 216 477 €;
- L'inventaire contradictoire des biens et l'état des lieux des locaux ont été réalisés le 3 juillet 2025 en présence d'une Commissaire de Justice avec établissement de Procès-Verbaux de constat. Le solde non utilisé de la provision pour travaux constituée au titre des exercices précédents, devenue sans objet, a été reprise au compte de résultat au 30 juin 2025 pour 355 851 € ;
- La billetterie pour la saison 2025 – 2026 a ouvert le 16 juin 2025. La société a donc perçu des avances sur spectacles pour la saison 2025 - 2026. Ces avances ont fait l'objet d'un versement au nouveau délégataire en date du 04 août 2025 pour un montant de 1 644 766 € ;
- Comme convenu avec le nouveau délégataire, les frais comptabilisés et payés par MGE pour la saison 2025 – 2026 ont fait l'objet d'une facturation au nouveau délégataire pour un montant de 128 221 €, déduit du versement cité ci-dessus ;
- Des indemnités de résiliation anticipée de contrat ont été prises en compte pour 23 950 €.

## 2.2 – COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de Résultat		30/06/2025		30/06/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 962 024	100,00	3 167 709	100,00
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 962 024</b>	<b>100,00</b>	<b>3 167 709</b>	<b>100,00</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	2 587 639	65,31	2 538 336	80,13
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	394 292	9,95	127 455	4,02
	Autres produits	330	0,01	39	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>6 944 285</b>	<b>175,27</b>	<b>5 833 539</b>	<b>184,16</b>
	Achats de marchandises				
	Variation de stock	147 015	3,71	30 352	0,96
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock	3 884 870	98,05	3 178 201	100,33
PRODUITS FINANCIERS	Autres achats et charges externes	31 289	0,79	29 984	0,95
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 360 705	34,34	1 291 184	40,76
	Salaires et traitements	613 098	15,47	569 489	17,98
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant	63 956	1,61	374 034	11,81
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	419 649	10,59	302 049	9,54
	Autres charges				
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>6 520 581</b>	<b>164,58</b>	<b>5 775 293</b>	<b>182,32</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>423 704</b>	<b>10,69</b>	<b>58 246</b>	<b>1,84</b>
CHARGES FINANCIERES	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré	6 781	0,17	4 342	0,14
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>Total des produits financiers</b>		<b>6 781</b>	<b>0,17</b>	<b>10 879</b>	<b>0,34</b>
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	6		104	
	Differences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>Total des charges financières</b>	<b>6</b>		<b>104</b>	
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6 775</b>	<b>0,17</b>	<b>10 775</b>	<b>0,34</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>430 480</b>	<b>10,87</b>	<b>69 021</b>	<b>2,18</b>
Total des produits exceptionnels		323 496	8,16	35 859	1,13
Total des charges exceptionnelles		247 442	6,25	2 596	0,08
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>76 054</b>	<b>1,92</b>	<b>33 263</b>	<b>1,05</b>
PARTICIPATION DES SALARIES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES		17 018	0,43		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>7 274 563</b>	<b>183,61</b>	<b>5 880 277</b>	<b>185,63</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>6 785 047</b>	<b>171,25</b>	<b>5 777 993</b>	<b>182,40</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>489 516</b>	<b>12,36</b>	<b>102 284</b>	<b>3,23</b>

## REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN %



Les recettes spectacles représentent 80% du Chiffre d’Affaires (71% en 2023/2024), les recettes Congrès représentent quant à elles 15% (22% en 2023/2024), les recettes partenariats représentent 2% (3% en 2023/2024).

À ces recettes, il convient d’ajouter les autres recettes pour 5% (2% en 2023/2024) du Chiffre d’Affaires (Coproductions, produits de refacturation électricité et gaz à la Table du Pin Galant, frais de Web, refacturations de manifestations/événements). Les autres recettes comprennent la facturation pour 118 275 € HT au nouveau délégataire des dépenses engagées et payées par MGE mais qui concernent la saison 2025/2026.

Les autres achats et charges externes s’élèvent à 3 884 870 € dont des achats de spectacles pour un montant de 1 774 932 € (1 320 060 € sur N-1), une redevance d’intérressement pour la ville de Mérignac de 217 086 € HT.

Le résultat d’exploitation est positif à 423 704 € (58 246 € en 2023/2024).

Le résultat financier s’établit à + 6 775 € (10 775 € en 2023/2024).

Le résultat net global après impôt s’établit ainsi à + **489 516 €** (102 284 € en 2023 / 2024) après prise en compte d’un impôt société de 17 018 €.

Le versement du différentiel de TVA entre 5,5% et 2,1% par MGE à la Ville de Mérignac pour l’exercice 2024-2025 est de 70 493 € (70 649 € en 2023/2024).

## 2.3 – BILAN

BILAN SYNTHÉTIQUE	2024-2025	2023-2024	VARIATION	
			EN EUROS	EN %
<b>ACTIF</b>				
Actif immobilisé	22	272 404	-272 382	-99,99%
Avances et acomptes versés	0	104 819	-104 819	-100,00%
Clients	91 803	258 893	-167 090	-64,54%
Autres créances	423 582	250 158	173 424	69,33%
Disponibilités	3 464 746	2 936 398	528 348	17,99%
Comptes de régularisation	0	116 311	-116 311	-100,00%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 980 153</b>	<b>3 938 982</b>	<b>41 171</b>	<b>1,05%</b>
<b>PASSIF</b>				
Capitaux propres	1 193 289	703 773	489 516	69,56%
Provisions pour risques et charges	0	371 240	-371 240	-100,00%
Dettes financières	687	790	-103	-13,04%
Acomptes reçus clients	27 740	1 802 609	-1 774 869	-98,46%
Dettes fournisseurs	564 867	461 384	103 483	22,43%
Dettes fiscales et sociales	376 359	464 623	-88 264	-19,00%
Autres dettes	1 817 211	134 563	1 682 648	1250,45%
Comptes de régularisation	0	0	0	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 980 153</b>	<b>3 938 982</b>	<b>41 171</b>	<b>1,05%</b>

- Actif immobilisé

Les biens de retour, de reprise et les biens propres ont été repris à la valeur nette comptable au 30 juin 2025 pour un total de 216 477 € HT dont 31 528 € repris par le nouveau délégataire (véhicule et matériel informatique) et 184 948 € repris par la Ville de Mérignac.

- Autres créances

Les autres créances comprennent l’indemnité à recevoir de la Ville de Mérignac pour la reprise des biens à la Valeur Nette Comptable pour 184 948 €.

- Disponibilité

La trésorerie de la société au 30 juin 2025 comprend les acomptes reçus sur la saison 2025 – 2026, à reverser au nouveau délégataire pour un montant de 1 644 766 €.

- Provision pour risques et charges

La provision pour travaux devenue sans objet a été reprise pour 371 240 €.

- Autres dettes

Les autres dettes comprennent le versement, net des refacturations de charges, effectué au bénéfice du nouveau délégataire le 04 août 2025 pour un montant de 1 514 444 € (transfert des avances perçues sur la saison 2025 / 2026). Une régularisation sera effectuée sur l’exercice 2025 / 2026 en complément du versement à réaliser pour les achats de billetterie encaissés par MGE depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025 (l’intégration du tunnel de paiement par le nouveau délégataire est en attente).

## **2.4 – RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Conformément à l'article R225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'un tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

<b>RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>					
<i>Date d'arrêté</i>	<i>30/06/2025</i>	<i>30/06/2024</i>	<i>30/06/2023</i>	<i>30/06/2022</i>	<i>30/06/2021</i>
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Nombre maximum d'actions à créer					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 962 024	3 167 709	2 955 770	2 676 368	302 254
Résultat avant impôt, participation,					
Dot. Amortissements et provisions	176 912	443 658	156 344	161 637	-41 008
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat net	489 516	102 284	69 433	84 983	(61 231)
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. Amortissements, provisions	71	178	63	65	-16
Résultat après impôt, participation dot. Amortissements et provisions	196	41	28	34	-24
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	37	38	36	35	26
Masse salariale	1 360 705	1 291 184	1 248 158	1 220 597	626 982
Sommes versées en avantages sociaux ( Sécurité sociale, œuvres sociales...)	613 098	569 489	546 871	560 748	150 415

### **3. INFORMATIONS DIVERSES**

#### **3.1 – Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 489 515,88 €.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Report à nouveau : 0 €
- Autres réserves : 489 515,88 €

Après affectation, les « Autres Réserves » s'élèvent à 973 288,52 €.

#### **3.2 – Distribution de dividendes**

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

#### **3.3 – Examen des Conventions poursuivies**

Compte tenu des dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit examiner chaque année les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

Le Conseil procède en conséquence à l'examen de la convention concernée :

#### **CONVENTION D'AFFERMAGE DE LA SALLE DE SPECTACLES ET DE CONGRES DU PIN GALANT**

Le contrat d'affermage avec la Ville de Mérignac pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 a été signé le 25 juin 2020.

Afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs visant à favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le concédant accorde au concessionnaire une subvention annuelle de 2 260 000 € HT actualisée chaque année destinée à couvrir les charges d'exploitation correspondantes, dans le cadre de l'équilibre d'exploitation du compte prévisionnel (CEP).

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées et est destinée à compléter le prix de vente des billets.

Une redevance annuelle d'occupation R1 fixée à 158 000 € H.T. par an actualisée au 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Une redevance d'intéressement R2 : si le résultat net comptable avant intéressement et impôt sur les sociétés certifiées par le Commissaire aux comptes du concessionnaire est supérieur au résultat d'exploitation prévisionnel figurant au CEP, le concessionnaire reverse une quote-part de la différence au concédant au titre de la part R2 de la redevance annuelle.

L'impact financier de la concession et de son avenant dans les comptes 2024/2025 est le suivant :

- Subvention actualisée : 2 576 639 € HT
- Redevance Annuelle R1 : 180 136 € HT
- Redevance d'intéressement R2 : 217 086 € HT.

## **MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONFIEE A UN ADMINISTRATEUR DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LA REONSE ET DE LA NEGOCIATION RELATIVE A LA NOUVELLE DSP DU PIN GALANT**

Dans le cadre de la réponse à l'appel d'offre pour le contrat de Concession du Pin Galant 2025-2030, le Conseil d'Administration a autorisé une rémunération exceptionnelle à M. Jean-Paul BURLE pour les missions suivantes :

- Assistance, suggestions et relecture du dossier de candidature à remettre à la Ville de Mérignac ;
- Aide à la réflexion, corrections et validation du dossier d'offre ;
- Participation aux séances de négociation du contrat.

Cette rémunération est consentie sur une base financière de 800 € par jour, soumise au forfait social de 20%. Les déplacements sont remboursés au tarif kilométrique en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025, ce montant s'est élevé à 28 259 € dont 22 640 € de rémunération, 4 528 € de forfait social et 1 091 € d'indemnités kilométriques.

## 3.4 – Rapport sur le gouvernement d’Entreprise

Conformément aux termes de l'article L 225-37-4 du code de commerce, nous vous communiquons les informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### a) Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

			FONCTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	LITTE DE MANDATS ET FONCTIONS AU 31/03/2025	SITE DE LA VILLE	BORDEAUX METROPOLE
Monsieur Jean-Marc MARCHESI	MARCHESI	Administrateur	Représentant Ville de Mérignac	- Conseiller Municipal délégué à la Vie de la Métropole - Adjoint au Maire de Mérignac délégué à l'Action Sociale et Solidaire - Vice-présidente du CCAS - Conseiller Métropolitain Bordeaux Métropole / Vice Présidente déléguée à l'eau et l'assainissement - Présidente de la Régie de l'eau Bordeaux Métropole (EPIC) - Membre du CA du Bassin Adour Garonne - Vice-Présidente du GIE REG - Vice-Présidente d'Urbansimmetre de Recherche de Bordeaux Aquitaine (URBRA) et membre de la FNAU - Membre de Mérignac Marché - Membre du CUCOS - Membre de différents syndicats de l'eau au sein de Bordeaux Métropole et des CLE des réseaux nordistes et de l'estuaire - Membre du CA du CEDIS		Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Monsieur Eric CASSOU-SCHOTT	CASSOU-SCHOTT	Administrateur	Représentant Ville de Mérignac	- Adjoint au Maire de Mérignac délégué aux marchés publics et au numérique	Adjointe Déleguée à l'action Sociale et Solidaire	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Monsieur David CHARBIT	CHARBIT	Administrateur	Représentant Ville de Mérignac	- Adjoint au Maire de Mérignac Délegate à la Vie associative et la Cohésion Sociale - Adjointe au quartier Centre Ville - Beauzeste(s)	Adjointe Déleguée à la Vie associative et à la Cohésion Sociale et à la Cohésion Sociale Adjointe de quartier Centre Ville - Beauzeste(s)	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Madame Anne-Sophie GASPAR	GASPAR	Administrateur	Représentant Ville de Mérignac	- Conseiller Municipal Bordeaux Métropole - Conseiller Municipal / Vice Présidente en charge des institutions publiques et privées - Membre du CA de BME - Présidente de la Régie du MN (Maison d'Innovation) / Présidente du CA	Conseillère Municipale	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Madame Claude MEILLER	MEILLER	Administrateur	Représentant Ville de Mérignac	- Conseiller Municipal chargé à la Politique Sociale et à la Gérontologie - Conseiller Municipal délégué à la Mission Sociale et Éducative - Conseiller Délégué à l'Enseignement (Collège, Lycée et Université) - Membre à la Maison des Habitants de Beauzeste	Conseillère Municipale Cheffe du Service du Personnel	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Madame Anne BOISSET-AUDOIT	BOISSET-AUDOIT	Administrateur	Représentant Ville de Mérignac	- Conseiller Municipal chargé à la Politique Sociale et à la Gérontologie - Conseiller Municipal délégué à la Mission Sociale et Éducative - Conseiller Délégué à l'Enseignement (Collège, Lycée et Université) - Membre à la Maison des Habitants de Beauzeste	Conseillère Municipale Cheffe du Service du Personnel	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Monsieur Kubilay ERTEKIN	ERTEKIN	Administrateur	Représentant Ville de Mérignac	- Conseiller Municipal chargé à la Mission Sociale et Éducative - Conseiller Délégué à l'Enseignement (Collège, Lycée et Université) - Membre à la Maison des Habitants de Beauzeste	Conseillère Municipale	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Madame Hélène DELNESTE	DELNESTE	Administrateur	Représentant Ville de Mérignac	- Conseiller Municipal du SVU - Commissaire d'Institut du COCO	Conseillère Municipale	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Monsieur André BEYSEN	BEYSEN	Administrateur	Délégué Territorial Représentant le C.D.C.	- Administrateur de COCO de BORDEAUX LA CUB - Administrateur de COCO de INCITE BORDEAUX LA CUB - Administrateur de TALENCE GESTION EQUIPEMENTS - Administrateur de TALENCE GESTION EQUIPEMENTS - Administrateur de COCO de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES - Administrateur de COCO de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES - Vice-Président du SYRPN (Syndicat Régional Syndicats Prestataires de l'Informatique et du Numérique) - Vice-Présidente à la Mission Locale de Bordeaux - Administrateur de la Mission Locale de Bordeaux	Administrateur de la Mission Locale de Bordeaux	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-Domènes DUPLAIS	DUPLAIS	Administrateur	Représentant C.C.I.	- Administrateur et membre du Bureau de CCI Médoc Nouvelle Aquitaine - (AFICE) - Administrateur et membre du Bureau de ADSTech West - Administrateur et membre de ADCG (Dirigeants Commerciaux de France Aquitaine)	Administrateur et membre du Bureau de CCI Médoc Nouvelle Aquitaine - (AFICE)	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Monsieur Philippe GEBAUD	GEBAUD	Administrateur	Administrateur	- Membre du Comité d'entente professionnelle Spectacle Vivant - Président du Comité d'entente sociale - Président du Club ABC - Adm. Institution de l'Association des mairies - Membre de l'Assemblée générale Aquitaine Somme Ille - Secrétaire de l'Union sociale ou prédictive - Membre de la Commission patrimoniale professionnelle ASP SV	Administrateur et membre du Bureau de CCI Médoc Nouvelle Aquitaine - (AFICE)	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole
Monsieur Alain CHARRIER	CHARRIER	Administrateur	Représentant Ville de Mérignac/Assemblées Générales	Au sein du Groupe ALVINS - Membre du Comité d'entente professionnelle Spectacle Vivant - Président du Comité d'entente sociale - Président du Club ABC - Adm. Institution de l'Association des mairies - Membre de l'Assemblée générale Aquitaine Somme Ille - Secrétaire de l'Union sociale ou prédictive - Membre de la Commission patrimoniale professionnelle ASP SV	Administrateur et membre du Bureau de CCI Médoc Nouvelle Aquitaine - (AFICE)	Conseil Metropolitain Bordeaux Métropole

**b) Choix de la modalité d'exercice de la direction générale**

Les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration ne sont pas dissociées au sein de notre société. Ces deux fonctions sont exercées par une seule et même personne, notre Président Directeur Général.

**3.5 – Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes**

Le mandat de SCP LASSUS ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale. Nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes au 30/06/2031.

Le Conseil d'Administration

**MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT**

34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33698 MERIGNAC

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 30 juin 2025**

COMMISSARIAT  
AUX COMPTES  
AUDIT  
CONSEIL

Philippe Lassus  
Michel Delbast  
Geneviève Labit

## MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT

34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33698 MERIGNAC

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 30 juin 2025**

À l'Assemblée Générale de la société MERIGNAC GESTION ÉQUIPEMENT,

---

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MERIGNAC GESTION ÉQUIPEMENT relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

---

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIÉE À LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à la continuité d'exploitation en raison de l'attribution du nouveau contrat de Concession à un autre délégataire, comme indiqué dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels.

## OBSERVATION

---

Sans remise en cause de l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 comme indiqué au paragraphe « Règles et méthodes comptables », en l'absence de décision de la Ville de Mérignac sur le sort de la société et compte-tenu de l'objet social statutaire permettant l'exploitation de tout équipement mérignacais d'animation, de loisir ou sportif.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux délais de paiement.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Bouscat, le 4 novembre 2025

**SCP Cabinet LASSUS et Associés**

Geneviève LABIT



# Bilan Actif

		30/06/2025			30/06/2024	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
	Etat exprimé en euros					
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions brevets droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.					217 048
	Autres immobilisations corporelles					55 334
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Participations évaluées selon mise en équival.					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	22		22		22
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>22</b>		<b>22</b>		<b>272 404</b>
	STOCKS ET EN-COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et Acomptes versés sur commandes					104 819
	CREANCES (3)					
DISPONIBILITES	Créances clients et comptes rattachés	91 803		91 803		258 893
	Autres créances	423 582		423 582		250 158
	Capital souscrit appelé, non versé					
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	663 039		663 039		707 653
	DISPONIBILITES	2 801 707		2 801 707		2 228 745
	Charges constatées d'avance					116 311
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>3 980 131</b>		<b>3 980 131</b>		<b>3 666 578</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>3 980 153</b>		<b>3 980 153</b>		<b>3 938 982</b>
(1) dont droit au bail						
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an						22
(3) dont créances à plus d'un an						22

# Bilan Passif

	Etat exprimé en euros	30/06/2025	30/06/2024
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel		200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
<b>RESERVES</b>			
Réserve légale		20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		483 773	381 489
Report à nouveau			
<b>Résultat de l'exercice</b>		489 516	102 284
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 193 289</b>	<b>703 773</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			371 240
<b>Total des provisions</b>			<b>371 240</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		687	790
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		27 740	1 802 609
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		564 867	461 384
Dettes fiscales et sociales		376 359	464 623
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 817 211	134 563
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>2 786 864</b>	<b>2 863 969</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 980 153</b>	<b>3 938 982</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		489 515,88	102 283,63
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 759 125	1 061 360
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		687	790
(3) Dont emprunts participatifs			

## Compte de Résultat

		30/06/2025		30/06/2024	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>12 mois</b>	<b>% C.A.</b>	<b>12 mois</b>	<b>% C.A.</b>
Ventes de marchandises					
Production vendue (Biens)		3 962 024	100,00	3 167 709	100,00
Production vendue (Services et Travaux)					
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>		<b>3 962 024</b>	<b>100,00</b>	<b>3 167 709</b>	<b>100,00</b>
Production stockée					
Production immobilisée		2 587 639	65,31	2 538 336	80,13
Subventions d'exploitation		394 292	9,95	127 455	4,02
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		330	0,01	39	
Autres produits					
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>6 944 285</b>	<b>175,27</b>	<b>5 833 539</b>	<b>184,16</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Achats de marchandises					
Variation de stock		147 015	3,71	30 352	0,96
Achats de matières et autres approvisionnements					
Variation de stock		3 884 870	98,05	3 178 201	100,33
Autres achats et charges externes		31 289	0,79	29 984	0,95
Impôts, taxes et versements assimilés		1 360 705	34,34	1 291 184	40,76
Salaires et traitements		613 098	15,47	569 489	17,98
Charges sociales du personnel					
Cotisations personnelles de l'exploitant		63 956	1,61	374 034	11,81
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		419 649	10,59	302 049	9,54
Autres charges					
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>6 520 581</b>	<b>164,58</b>	<b>5 775 293</b>	<b>182,32</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>423 704</b>	<b>10,69</b>	<b>58 246</b>	<b>1,84</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.</b>					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré		6 781	0,17	4 342	0,14
De participations (3)					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)					
Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>Total des produits financiers</b>		<b>6 781</b>	<b>0,17</b>	<b>10 879</b>	<b>0,34</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)		6		104	
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>Total des charges financières</b>		<b>6</b>		<b>104</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>6 775</b>	<b>0,17</b>	<b>10 775</b>	<b>0,34</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>430 480</b>	<b>10,87</b>	<b>69 021</b>	<b>2,18</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>323 496</b>	<b>8,16</b>	<b>35 859</b>	<b>1,13</b>
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>247 442</b>	<b>6,25</b>	<b>2 596</b>	<b>0,08</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>76 054</b>	<b>1,92</b>	<b>33 263</b>	<b>1,05</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIES</b>					
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		<b>17 018</b>	<b>0,43</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>7 274 563</b>	<b>183,61</b>	<b>5 880 277</b>	<b>185,63</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>6 785 047</b>	<b>171,25</b>	<b>5 777 993</b>	<b>182,40</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>489 516</b>	<b>12,36</b>	<b>102 284</b>	<b>3,23</b>

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Présentation de la société, faits caractéristiques, principes, règles et méthodes comptables

### I Présentation de la SAEM M.G.E.

La société anonyme d'économie mixte Mérignac Gestion Equipement a été créée le 17 février 1989.

Son capital social s'élève à 200 000€ pour 2 500 titres.

Le principal actionnaire public est :

- La ville de Mérignac (76.60%)

Les principaux actionnaires privés sont :

- La Caisse des Dépôts et Consignations (19.96%)
- La chambre du commerce et de l'industrie (3.20%)

L'objet social principal de la SAEM M.G.E. défini par l'article 3 de ses statuts est le suivant :

- La prise en exploitation par la voie de concession, affermage, gérance ou sous toute autre forme, d'équipements d'animation, de loisirs et sportifs réalisés sur le domaine appartenant ou mis à la disposition de la ville de Mérignac, ou accessoirement toutes autres collectivités du département, ainsi que les activités annexes à celles précitées,
- L'étude, la préparation, la mise au point de tous projets, l'exécution de tous travaux et généralement la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Plus précisément, la SAEM M.G.E exploite la salle de spectacle de l'Espace Culturel du Pin Galant ainsi qu'un pavillon dédié à des manifestations diverses dans le cadre d'une convention de concession avec la ville de Mérignac.

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## II Règles et méthodes comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **30/06/2025** dont le total est de **3 980 153** Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de **489 516** Euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/07/2024** au **30/06/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément au règlement de l'ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Le principe de continuité d'exploitation a été maintenu pour les raisons suivantes :

- A ce jour, la Ville de Mérignac, actionnaire majoritaire de la société, ne s'est pas prononcée sur le sort de la société MGE ;
- L'objet social tel que défini dans les statuts de la société permet l'exploitation de tout équipement Mérignacais d'animation, de loisirs et sportifs.

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Faits caractéristiques de l'exercice

Le contrat de concession du Pin Galant couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025 est arrivé à échéance le 30 juin 2025.

A l'issue de la procédure d'appel d'offre, la Ville de MERIGNAC a décidé d'attribuer le contrat pour la période suivante à un autre délégataire.

La clôture au 30 juin 2025 prend en compte les effets du non renouvellement du contrat :

- Les salariés de MGE ont été transférés de plein droit au nouveau délégataire dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Corrélativement, les droits à congés payés ont été reclassés des dettes sociales vers les dettes fournisseurs par comptabilisation d'une FNP de 146 866 € ;
- L'ensemble des biens a été repris par la Ville de MERIGNAC et par le nouveau délégataire moyennant une indemnisation à la valeur nette comptable, comptabilisée au 30 juin 2025 pour un montant total de 216 477 € ;
- L'inventaire contradictoire des biens et l'état des lieux des locaux ont été réalisés le 3 juillet 2025 en présence d'une Commissaire de Justice avec établissement de Procès-Verbaux de constat. Le solde non utilisé de la provision pour travaux constituée au titre des exercices précédents, devenue sans objet, a été reprise au compte de résultat au 30 juin 2025 pour 355 851 € ;
- La billetterie pour la saison 2025 – 2026 a ouvert le 16 juin 2025. La société a donc perçu des avances sur spectacles pour la saison 2025 - 2026. Ces avances ont fait l'objet d'un versement au nouveau délégataire en date du 04 août 2025 pour un montant de 1 644 766 € ;
- Comme convenu avec le nouveau délégataire, les frais comptabilisés et payés par MGE pour la saison 2025 – 2026 ont fait l'objet d'une facturation au nouveau délégataire pour un montant de 128 221 €, déduit du versement cité ci-dessus.
- Des indemnités de résiliation de fin de contrat ont été prises en compte pour 23 950 €.

## Changements de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- |   |              |
|---|--------------|
| - Logiciels                                   | : 1 à 3 ans  |
| - Immobilisations Techniques                  | : 3 à 10 ans |
| - Installations générales, agencements divers | : 5 à 8 ans  |
| - Matériel de bureau & informatique           | : 3 à 5 ans  |
| - Matériel de transport                       | : 4 à 5 ans  |
| - Mobilier                                    | : 10 ans     |

## Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## Participation, autres titres immobilisés, valeur mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Provisions pour charges

La provision pour travaux constatée au 30/06/2024 pour un total de 371 240 € a été entièrement reprise au 30/06/2025 (voir paragraphe "Faits caractérisques de l'exercice").

## Immobilisations

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/2025
		Augmentations		Diminutions	
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres	51 206				51 206
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>51 206</b>				<b>51 206</b>
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels	883 688		2 252		885 940
Instal., agencement, aménagement divers	27 906		2 075		29 981
Matériel de transport	30 000				30 000
Matériel de bureau, mobilier	92 764		675		93 439
Emballages récupérables et divers	80 608		3 049		83 657
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et accomptes					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 114 966</b>		<b>8 051</b>		<b>1 123 017</b>
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	22				22
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>22</b>				<b>22</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 166 195</b>		<b>8 051</b>		<b>1 174 223</b>

# Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	51 206		51 206	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>51 206</b>		<b>51 206</b>	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	666 640	37 914	704 555	
	Autres Instal, agencement, aménagement divers	27 906	278	28 184	
	Matériel de transport	2 267	6 000	8 267	
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	73 526 72 245	11 484 8 280	85 009 80 525	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>842 585</b>	<b>63 956</b>	<b>906 540</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>893 791</b>	<b>63 956</b>	<b>957 747</b>	

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2025
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		371 240			371 240
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>371 240</b>			<b>371 240</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECATION</b>					
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients		5 319			5 319
Autres					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECATION</b>		<b>5 319</b>			<b>5 319</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>376 559</b>			<b>376 559</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					376 559
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

# Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	30/06/2025	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	22	22	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients		91 803	91 803
	Créances représentatives des titres prêtés		35	35
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée		234 332	234 332
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	189 215	189 215	
Charges constatées d'avances				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>515 407</b>	<b>515 407</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	30/06/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTE</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	687	687	
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
	Fournisseurs et comptes rattachés	564 867	564 867	
	Personnel et comptes rattachés	132 780	132 780	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	158 025	158 025	
	Impôts sur les bénéfices	17 018	17 018	
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 374	51 374	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 162	17 162	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)			
	Autres dettes	1 817 211	1 817 211	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 759 125</b>	<b>2 759 125</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

## Produits à recevoir

		Etat exprimé en euros	30/06/2025
<b>Total des Produits à recevoir</b>			<b>238 664</b>
Autres créances clients <i>FACTURE A ETABLIR</i>		51 801	51 801
Autres créances <i>DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR</i> <i>PRODUITS A RECEVOIR</i>		184 948 1 915	186 863

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2025

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>359 804</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>687</b>
<i>INT COURUS A PAYER</i>	687	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>356 318</b>
<i>FOURN EXPLOITATION</i>	356 318	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>2 800</b>
<i>ORGAN SOC CH A PAYER</i>	1 798	
<i>ORG SOC PROD A RECEV</i>	383	
<i>AUDIENS PRESTATIONS PREVOYANCE</i>	497	
<i>ETATAUTRES CH A P</i>	121	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			

# Produits et Charges exceptionnels

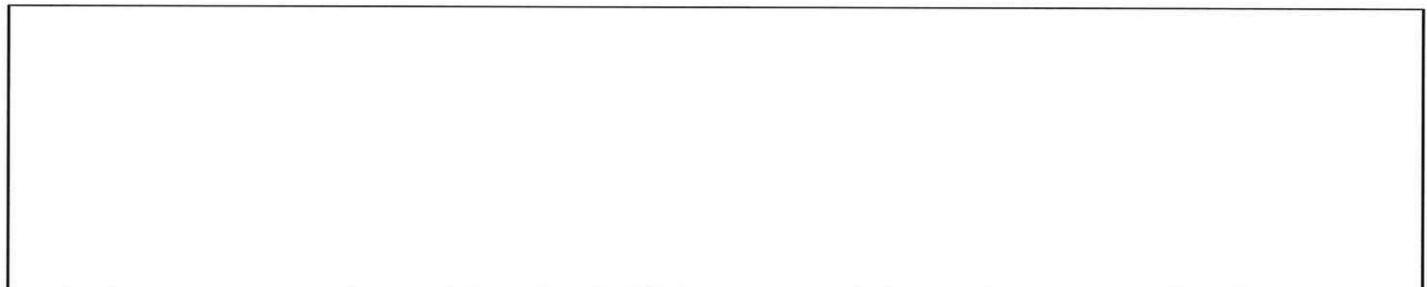
Etat exprimé en euros		30/06/2025
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>323 496</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		<b>291 968</b>
<i>AUTRES PROD EXCEP S/OP GESTION</i>	291 968	
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		<b>31 528</b>
<i>PDTs IMMO CORP</i>	31 528	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>247 442</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>		<b>30 965</b>
<i>AUTRES CHARGES EXCEP.OP GEST</i>	25 114	
<i>CHARGES EX ANTERIEUR</i>	5 852	
<b>Charges exceptionnelles sur opération en capital</b>		<b>216 477</b>
<i>MISE AU REBUT</i>	216 477	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>76 054</b>

## Capital social

Etat exprimé en euros	30/06/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		2 494,00		
Emises pendant l'exercice			80,1925	
Remboursées pendant l'exercice				200 000,00
<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>2 494,00</b>	<b>80,1925</b>	<b>200 000,00</b>

## Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	30/06/2025	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures		8	
Professions intermédiaires			
Employés		29	
Ouvriers			
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	



**MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT**

34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33698 MERIGNAC

---

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées  
Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 juin 2025**

COMMISSARIAT  
AUX COMPTES  
AUDIT  
CONSEIL

## MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT

34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33698 MERIGNAC

Philippe Lassus  
Michel Delbast  
Geneviève Labit

---

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

#### **Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025**

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## I / CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

### 1. Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **Prolongation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration de la réponse et de la négociation relative à la nouvelle DSP du Pin Galant**

Personne concernée : Jean-Paul BURLE, Administrateur

Nature et objet :

Le Conseil d'Administration du 08/11/2024 a autorisé la prolongation de la mission confiée à M. Jean-Paul BURLE jusqu'au choix du nouveau délégué, sur une base financière de 800 € la journée, soumise au forfait social de 20%. Les déplacements sont remboursés au tarif kilométrique en vigueur.

Modalités :

Cette mission a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 7 139 € dont 5 040 € de rémunération, 1 008 € de forfait social et 1 091 € d'indemnités kilométriques.

## II / CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

### 1. Convention approuvée au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 10 décembre 2024, sur rapport spécial du commissaire aux comptes du 12 novembre 2024.

#### **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration de la réponse et de la négociation relative à la nouvelle DSP du Pin Galant**

Personne concernée : Jean-Paul BURLE, Administrateur

Nature et objet :

Le Conseil d'Administration du 22/04/2024 a confié à M. Jean-Paul BURLE les missions suivantes :

- Assistance, suggestions et relecture du dossier de candidature à remettre à la Ville de Mérignac ;
- Aide à la réflexion, corrections et validation du dossier d'offre ;
- Participation aux séances de négociation du contrat ;

moyennant rémunération exceptionnelle sous la forme d'un forfait de 10 jours, pour un montant global de 8 000 € soumis au forfait social de 20%. Les déplacements sont par ailleurs remboursés au tarif kilométrique en vigueur.

Le Conseil d'Administration du 09/09/2024 a autorisé la prolongation de cette mission avec un forfait de 17 jours de travail supplémentaires maximum, sur les mêmes bases financières.

Modalités :

Cette convention s'est traduite par la comptabilisation d'une charge de 21 120 €, dont 3 520 € de forfait social, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

**2. Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Concession du PIN GALANT, équipement culturel et de congrès**

Personne concernée : La Ville de Mérignac, Administrateur et actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote.

Nature et objet :

La société a signé une convention de concession avec la Ville de Mérignac le 25 juin 2020 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025.

La subvention maximale fixée à l'article 6.4 s'élève à 2 260 000 € HT pour la première période. Pour les périodes suivantes, le montant de la subvention est actualisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation du mois de mars précédent le début de l'exercice.

La redevance forfaitaire prévue au contrat s'élève à 158 000 € HT par an. Cette redevance est actualisée annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois de mars précédent le début de l'exercice.

Une redevance d'intéressement est également due si le résultat net comptable avant intéressement et impôt sur les sociétés est supérieur au résultat d'exploitation prévisionnel figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP). Auquel cas, la société devra reverser entre 10 et 30 % de la différence au concédant.

Modalités :

La subvention comptabilisée en produits au titre de l'exercice est de 2 576 639 €. Le versement à effectuer à la Ville de Mérignac s'élève à 217 086 € hors taxes et correspond à 30% de la différence entre le résultat net comptable avant intéressement et impôt sur les sociétés et le résultat d'exploitation prévisionnel figurant au CEP.

Le montant de la redevance forfaitaire pris en charge s'élève à 180 137 €.

Fait au Bouscat, le 4 novembre 2025

**SCP Cabinet LASSUS et Associés**

Geneviève LABIT

